

EN ROUTE VERS LE MARIAGE CHRÉTIEN

Les étapes avant la célébration

Démarche des futurs mariés¹



Six mois à un an avant le mariage...

(Afin de vous assurer de la disponibilité du pasteur et de l'église choisie, vivre la première étape avant la confirmation de vos autres réservations : invitation, salle, repas, etc.)

1. **Appelez au presbytère de votre paroisse pour les informer qu'il y a projet de mariage, prendre rendez-vous avec le pasteur ou la personne responsable de la pastorale du mariage (selon l'orientation de la paroisse).**
2. **Appelez le couple-accueil ou bien attendez leur appel (selon l'orientation de la paroisse) pour planifier une rencontre (où vous serez informés de toute la démarche des futurs mariés, des sessions de préparations offertes et où vous pourrez poser toutes vos questions en lien avec votre projet).**
3. **Rencontrez le couple-accueil et réservez au plus tôt votre place pour vivre une session de préparation au sacrement du mariage.**
4. **Rappelez le couple-accueil pour confirmer la session retenue.**
5. **Recherche les informations requises (baptistaire, adresse des parents, etc.).**
6. **Participez à la session de préparation au mariage que vous avez choisie.**
7. **Participez à une soirée d'information offerte par le diocèse pour vous outiller afin de personnaliser la célébration de votre sacrement de mariage (facultative).**

Deux mois avant le mariage...

8. **Les futurs mariés rencontrent le prêtre et lui apportent les documents manquants, dont l'attestation de la session.**
9. **Ils rencontrent le prêtre une deuxième fois et s'exercent dans l'église aux différents moments de la célébration du mariage.**

Mise à jour : août 2014

¹ La démarche d'accompagnement des couples dans leur cheminement vers le mariage chrétien peut varier d'une paroisse à l'autre. Elle s'inspire de la politique diocésaine de la pastorale du mariage et demande du temps. Son objectif : permettre aux couples de croître dans la recherche de sens du sacrement qu'ils vont célébrer et de le vivre avec Dieu dans un engagement mutuel.